

DELIBERE

Article 1 : Autorise M. le Maire à signer la convention entre l'ARS Ile-de-France et la ville de Gennevilliers pour les actions du service promotion/prévention de la santé

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état
le 04/10/23
Affiché le 06/10/23
Exécutoire le 06/10/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023